

N/REF : 15/01/2025 14H42 C:000053 I:01339
V/REF : AC/C10159
V/Email reçu le Mercredi 15/01/2025 a 14H42

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. PRS
IMMEUBLE : RES.LA PEROUSE -PRS
28/30/32, RUE NOEL BLAYAU
RESIDENCE LA PEROUSE
35000 RENNES

Rennes, le 12 Février 2025

Référence Marché: 020015-PBS-001-Lot 9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 28 BLAYAU - MME CHEDEMAIL 02 99 67 06 89
LOGEMENT N° 020460, PORTE N°0460, 5° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : REMPLACEMENT RADIATEUR CHAMBRE FUYARD
Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 22/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
PRISE DE RÉFÉRENCE ET MISE EN COMMANDE
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 03/02
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE RÉSEAU CHAUFFAGE
VIDANGE RADIATEUR
DÉPOSE RADIATEUR
FOURNITURE ET POSE NOUVELLES FIXATIONS
FOURNITURE, ÉQUIPEMENT ET POSE RADIATEUR CHAMBRE
RACCORDEMENT DÉPART RETOUR CHAUFFAGE
REMISE EN EAU RÉSEAU CHAUFFAGE
PURGE
CONTRÔLE BONNE ÉTANCHÉITÉ BON FONCTIONNEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 06/02/25 a 15H45 Mme M LEFEUVRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste à souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBS122-F.P radiateur acier 1350W(+acc.)	2	241,86	241,86
	TOTAL H.T.			241,86
	T.V.A. a 10,00%			24,18
	TOTAL T.T.C.En EURO			266,04

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.